

Contrats doctoraux

Campagne de recrutement 2023-2024

<https://lettres.sorbonne-universite.fr/recherche/doctorat/financer-sa-these>

Date limite de dépôt des candidatures : **Lundi 17 avril 2023**

Le dossier de candidature à un contrat doctoral de la Faculté des Lettres est constitué comme suit :

1. Une lettre de candidature / motivation adressée au directeur ou à la directrice de l'école doctorale
2. Un curriculum vitae (1 page)
3. Un projet de thèse (4 pages)
4. L'avis détaillé du directeur ou de la directrice de recherche
5. La fiche de candidature (en pièce jointe)

Les candidates et candidats à un contrat doctoral doivent avoir soutenu leur Master avant les auditions des écoles doctorales pour la sélection des doctorants contractuels.

Le dossier de candidature est à envoyer d'ici le **Lundi 17 avril 2023 dernier délai** :

- Au directeur ou à la directrice de l'école doctorale de rattachement. Consultez la liste des contacts à l'adresse : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/ecoles-doctorales>
- Au service des Études doctorales de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, à l'adresse : Lettres-ContratDoctoral@sorbonne-universite.fr

Des modalités spécifiques peuvent s'appliquer selon les écoles doctorales : consultez le site de l'école doctorale pour en savoir plus.

Veillez à demander un accusé de réception de votre candidature.

Concernant les candidates et les candidats agrégés ou certifiés :

- Les fonctionnaires titulaires candidats à un contrat doctoral devront obtenir une disponibilité de leur Rectorat (et non un détachement).
- Les fonctionnaires non titulaires demanderont un congé sans traitement (et non un détachement ni une disponibilité).

Attention :

1. Vous ne souhaitez vous inscrire en doctorat qu'à la condition d'obtenir un contrat doctoral : le service des Études doctorales se mettra en relation avec vous dès publication de la liste des lauréates et des lauréats à un contrat doctoral afin de vous indiquer la marche à suivre pour procéder à votre inscription.

2. Vous souhaitez vous inscrire en doctorat à la session de printemps même si vous n'obtenez pas de contrat doctoral :

vous devez parallèlement déposer un dossier de demande d'admission en doctorat sur la plateforme ADUM **entre le 20 mars et le 21 avril 2023**, après avoir créé un compte :

<https://www.adum.fr/candidature/>